

## OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

Le but est de relayer auprès du public les mesures législatives et l'action des pouvoirs publics permettant la mise en place de moyens pour lutter contre la maltraitance, de proposer, développer ou mettre en œuvre toute action en relation avec la lutte contre la maltraitance faite aux enfants sous toutes ses formes.



Conception et réalisation par les étudiants de l'Isefac Lille Bachelor - Impression : Lezarts Impression

SOUTENEZ NOS ACTIONS  
La maltraitance des enfants doit être  
une cause nationale

Rejoignez-nous !  
Adhérez !

mots  
Les maux  
pour le dire 

Pour nous contacter

Écrire à Maître Danielle GOBERT,  
31 rue du Général de Gaulle 59110 LA MADELEINE

Téléphone : 03 20 55 10 54

E-mail : lesmauxlesmotspourledire@gmail.com



Les Maux-Les Mots Pour Le Dire



Ne pas jeter sur la voie publique

mots  
Les maux  
pour le dire 

LUTTER  
contre la maltraitance des enfants





«Une petite fille était là. À chaque fois que je me penchais juste à côté d'elle, ça allait. Si je me décalais un tout petit peu, elle pleurait. J'ai su que cette petite fille était un bébé secoué. Elle était devenue aveugle suite à ça.»

Après avoir vécu cette expérience, Danielle GOBERT, Matthieu VINCHON et Anne YATZIMIRSKY ont décidé d'agir et de créer cette association «Les maux - les mots pour le dire». Elle a pour but de lutter contre la maltraitance des enfants par l'information, la formation, l'éducation et, d'une façon plus générale, la prévention.

Information  
Formation  
Protection de l'enfance  
Education  
Famille  
Bienveillance  
Prévention



Association à but non lucratif,  
régie par la loi du 01/07/1901 et le décret du 16/08/1901.

## LES CAS DE MALTRAITANCE

Au moins 850 enfants de moins de 15 ans meurent chaque année suite de sévices en Europe.

### ● LA MALTRAITANCE PHYSIQUE

Elles se caractérisent par la violence des coups et souvent par leur répétition (syndrome du bébé secoué...).

### ● LES VIOLENCES SEXUELLES

Elles consistent à imposer à autrui un acte de nature sexuelle par contrainte, violence, menace ou surprise (viol, inceste...).

### ● LA MALTRAITANCE PSYCHOLOGIQUE

Elle intervient indépendamment de toute autre forme de maltraitance (dénigrement de l'enfant, indifférence, isolement, création d'un climat menaçant...).

### ● LES NÉGLIGENCES LOURDES

Elles induisent une privation des éléments indispensables au bon développement et au bien-être de l'enfant (privation de nourriture, de soins, d'hygiène, de sommeil...).



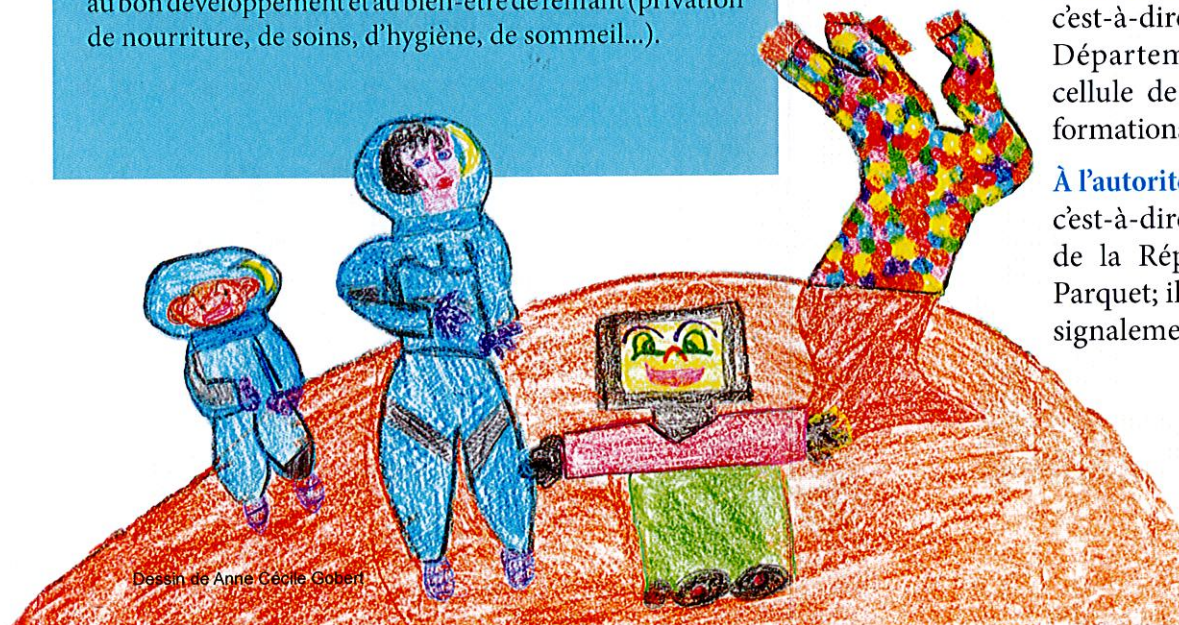
## AGIR

Toute personne, y compris les parents, a l'obligation d'informer les autorités judiciaires ou administratives des crimes et mauvais traitements infligés à un mineur dont elle a connaissance.

Pour signaler un enfant maltraité, on peut s'adresser soit :

**À l'autorité administrative,** c'est-à-dire au Conseil Départemental via la cellule de recueil des informations préoccupantes.

**À l'autorité judiciaire,** c'est-à-dire au Procureur de la République appelé Parquet; il s'agit alors d'un signalement.



Dessin de Anne-Cécile Gobert